



Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration

Réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience

La Fédération internationale des Sociétés la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) est le plus vaste réseau humanitaire au monde. Chaque année, avec ses 190 Sociétés nationales membres dans le monde, elle agit dans toutes les communautés en faveur de 160,7 millions de personnes par le biais de services et de programmes de développement à long terme, ainsi que de 110 millions de personnes, à travers des opérations d'urgence en cas de catastrophe et de relèvement précoce. Elle œuvre avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer les conditions d'existence des plus vulnérables. Elle le fait de façon impartiale, sans distinction fondée sur la nationalité, la race, le genre, les croyances religieuses, la classe sociale ou les opinions politiques.

Guidées par la Stratégie 2020 – le plan d'action collectif pour faire face aux défis humanitaires majeurs de la décennie – la Fédération internationale et les Sociétés nationales sont déterminées à sauver des vies et changer les mentalités.

La Fédération internationale et les Sociétés nationales tiennent leur force de leur réseau de volontaires, du savoir-faire acquis dans les communautés, de leur indépendance et de leur neutralité. Elles s'emploient à améliorer les normes humanitaires, en tant que partenaires du développement et en intervenant en cas de catastrophe. Elles persuadent les décideurs d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt des personnes vulnérables. Ce faisant, elles rendent les communautés saines et sûres, réduisent les vulnérabilités, renforcent la résilience et encouragent une culture de paix dans le monde.

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 2017

1322000 – *Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration* – 11/2017 F

Photo de couverture : Maija Tammi/Croix-Rouge finlandaise

Case postale 303
CH-1211 Genève 19
Suisse
Téléphone: +41 22 730 4222
Fax: +41 22 733 0395
Courriel: secretariat@ifrc.org
Site web: www.ifrc.org

Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration

Réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience



Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration

« En s’engageant sur le terrain de la migration, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont pour but – individuellement et avec la Fédération internationale et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – de répondre aux problèmes humanitaires des migrants qui ont besoin d’aide durant leur parcours. Elles s’efforcent de leur fournir assistance et protection, de défendre leurs droits et leur dignité, de leur donner les moyens de s’autonomiser et de trouver des options et solutions durables, ainsi que de favoriser leur insertion sociale et l’interaction entre eux et les communautés hôtes. »

Politique de la Fédération internationale relative à la migration, 2009¹

I. CONTEXTE

La montée de la migration est à la fois une conséquence et une cause de certains des grands défis humanitaires du XXI^e siècle. Ces dernières années, les mouvements migratoires de grande ampleur, y compris de réfugiés, dans différentes régions, par exemple autour du bassin méditerranéen, dans la Baie de Bengale et la Mer d’Andaman, en Afrique de l’Est et dans la Corne de l’Afrique ainsi qu’en Amérique latine, du triangle septentrional jusqu’au Mexique et aux États-Unis, ont jeté une lumière crue sur les vulnérabilités des migrants et les risques auxquels ils s’exposent, notamment ceux qui sont en situation irrégulière. En règle générale, ces mouvements sont composés de personnes qui fuient la persécution, un conflit et la violence, des violations des droits humains, la pauvreté et l’absence de perspectives économiques, ou une catastrophe naturelle. Beaucoup franchissent les frontières pour trouver du travail et un nombre croissant de personnes se déplacent en raison des changements climatiques. Les raisons pour lesquelles les gens migrent sont complexes et sont souvent un mélange de ces facteurs et de facteurs sociaux et culturels.

1 Disponible à l’adresse https://fednet.ifrc.org/PageFiles/89238/Migration%20Policy_FR.pdf

Note sur la terminologie

La présente stratégie porte sur les migrants qui ont franchi des frontières internationales. Conformément à la Politique de la Fédération internationale relative à la migration de 2009, les « migrants » sont des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs – généralement à l'étranger – en quête de possibilités ou de perspectives plus sûres et meilleures. Il s'agit de travailleurs migrants, de migrants apatrides, de migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière, ainsi que de demandeurs d'asile et de réfugiés. L'approche stratégique élaborée ici peut également s'appliquer à certaines des activités menées par la Fédération internationale pour venir en aide aux personnes qui se sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays².

La terminologie suivante sera utilisée aux fins du présent document :

- « Fédération internationale » se réfère à l'action collective des Sociétés nationales et de leur Secrétariat.
- « Sociétés nationales » se réfère exclusivement à l'action des Sociétés nationales.
- « Secrétariat de la Fédération internationale » se réfère exclusivement au Secrétariat de la Fédération internationale à Genève, ainsi qu'à ses bureaux régionaux et ses bureaux de liaison.
- « Bureaux régionaux » se réfère aux bureaux régionaux de la Fédération internationale.
- « Bureaux de liaison » se réfère aux bureaux de la Fédération internationale à Addis-Abeba, Bruxelles et New York.
- « Mouvement » se réfère au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, composé du Secrétariat de la Fédération internationale, des Sociétés nationales et du CICR.

La Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) s'attache de longue date à travailler auprès et en faveur des migrants. Les Sociétés nationales apportent un soutien spécifique à des groupes tels que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants, entre autres, et fournissent des services vitaux aux plus vulnérables, tout en plaidant pour les besoins et les droits des migrants, et en améliorant l'accès à l'aide sur le long terme. Les Sociétés nationales, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), jouent également un rôle crucial, notamment en matière de rétablissement des liens familiaux (RLF), et de regroupement familial lorsque cela est possible.

Une stratégie pour l'avenir

Cette stratégie énonce les atouts majeurs et le but commun des Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération internationale en matière de migration, et fixe les cibles à atteindre et les objectifs à réaliser sur une période de cinq ans, de 2018 à 2022.

Par sa présence mondiale, son rôle d'auxiliaire et la priorité qu'elle accorde aux populations les plus vulnérables, la Fédération internationale est à même, mieux que toute autre organisation, de prévenir et d'atténuer les souffrances par l'action humanitaire qu'elle mène, de contribuer à la défense des droits et de la dignité de tous les migrants, et d'aider les migrants à s'intégrer dans les sociétés hôtes.

La stratégie, qui s'appuie sur les actions des Sociétés nationales dans 190 pays et de quelque 13 millions de volontaires, vise à renforcer l'aide que la Fédération internationale fournit aux migrants à différentes étapes de leur parcours. Elle relie les activités d'assistance, de protection et de plaidoyer menées par la Fédération internationale pour réduire la vulnérabilité des migrants, y compris des migrants en situation irrégulière, et pour renforcer leur résilience.

La stratégie tient compte des différences régionales et nationales et elle est suffisamment spécifique pour pousser la Fédération internationale à optimiser son impact dans le soutien aux migrants, tout en étant suffisamment générale pour tenir compte de différents problèmes et contextes et des capacités diverses des Sociétés nationales. La migration est l'objet d'une collaboration et d'une coordination étroites au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), et cette stratégie est considérée comme un jalon vers une future stratégie du Mouvement relative à la migration, intégrant davantage l'action du CICR.

² Une Politique du Mouvement relative aux déplacements internes a également été adoptée en 2009 pour définir l'approche du Mouvement face aux déplacements internes. Elle distingue les déplacements de la migration tout en reconnaissant les liens possibles entre les deux phénomènes dans certains cas.

Politiques et engagements sur le plan mondial – un engagement envers les migrants pris de longue date

- 2002 : La Charte de Berlin, adoptée à la Conférence de Berlin en avril 2002, demande aux Sociétés nationales d'« intervenir immédiatement et durablement pour porter remède aux vulnérabilités humaines causées par toutes formes de mouvements de population, quel que soit le statut individuel de ces migrants ».
- 2006 : Politique de la Fédération internationale relative aux réfugiés et aux personnes déplacées.
- 2007 : Résolution 5 relative à la migration internationale, adoptée au Conseil des Délégués.
- 2009 : La Politique de la Fédération internationale relative à la migration élargit la portée de la Politique relative aux réfugiés et aux personnes déplacées, la remplace et propose 10 principes s'appliquant aux activités menées par la Fédération internationale auprès des migrants, quel que soit leur statut juridique.
- 2011 : Les États et toutes les composantes du Mouvement adoptent la résolution 3 relative à la « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale » à la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- 2015 : Déclaration du Mouvement relative à la migration : « Assurer une action collective pour protéger les migrants et répondre à leurs besoins et à leurs vulnérabilités » adoptée au Conseil des Délégués.

II. LA MARCHÉ À SUIVRE : RÉSUMÉ

La Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration fixe, à l'intention des Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération internationale, le cap à suivre d'ici fin 2022. Le titre – *Réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience* – illustre le fait qu'il s'agit non seulement de répondre aux besoins humanitaires et d'atténuer les risques, mais aussi d'aider les migrants à renforcer leur résilience en intégrant l'assistance, la protection et le plaidoyer. Les cinq priorités suivantes constituent le socle de la stratégie pour les cinq prochaines années :

1. Renforcer et harmoniser l'action de la Fédération internationale dans le domaine de la migration en portant un regard plus stratégique sur les vulnérabilités et les réponses apportées aux besoins des migrants.
 - 75% des Sociétés nationales évaluent les besoins et intègrent la migration dans leurs plans stratégiques.
 - Les Sociétés nationales veillent à ce que les services soient accessibles aux migrants et/ou renforcent leurs services dans des domaines clés en ciblant les migrants et les populations hôtes vulnérables, et en assurant l'inclusion des migrants en situation irrégulière.
 - Dans leur action, les Sociétés nationales tiennent compte, dans leur contexte, des domaines dans lesquels le Mouvement est le plus compétent : distribution de vivres et d'articles non alimentaires, hébergement, santé, services d'information et d'aiguillage et rétablissement des liens familiaux, et de la possibilité de fournir ces services, compte tenu des besoins des migrants et des capacités de la Société nationale.
2. Renforcer l'action de la Fédération internationale le long des routes migratoires en vue de réduire les risques auxquels sont exposés les migrants et répondre à leurs besoins en matière d'assistance, de protection et de plaidoyer.
 - Les capacités des Sociétés nationales sont développées, notamment dans les sections, afin qu'elles puissent évaluer les besoins des migrants et des communautés hôtes et y répondre à des points stratégiques le long des voies de migration.
3. Porter une attention accrue aux personnes les plus vulnérables et marginalisées pour faire en sorte que les services existants soient accessibles à tous les migrants et acceptables pour eux et, le cas échéant, mettre en œuvre des programmes spécifiques.

Les 10 principes de la Politique de la Fédération internationale relative à la migration

1. Se concentrer sur les besoins et la vulnérabilité des migrants
2. Inclure les migrants parmi les bénéficiaires des programmes humanitaires
3. Soutenir les aspirations des migrants
4. Reconnaître les droits des migrants
5. Lier l'assistance, la protection et le plaidoyer humanitaire en faveur des migrants
6. Établir des partenariats pour les migrants
7. Agir tout au long des chemins de migration
8. Apporter une aide au retour
9. Agir face aux déplacements de populations
10. Atténuer les pressions à l'émigration dans les pays d'origine

4. Accroître l'impact des activités de plaidoyer et de diplomatie humanitaire menées auprès des gouvernements, notamment en utilisant de manière stratégique le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics.
5. Renforcer les partenariats au sein du Mouvement ainsi qu'avec des acteurs externes.

III. QUI NOUS SOMMES

Nos engagements à travailler avec les migrants

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'attache de longue date à travailler avec les gouvernements, les populations hôtes et les communautés de migrants pour répondre aux besoins humanitaires des migrants et des communautés hôtes³. Cet engagement a été officiellement énoncé en 2009 dans la Politique de la Fédération internationale relative à la migration et rappelé par les États dans la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2011).

Le Mouvement n'encourage ni ne décourage la migration. Notre approche est strictement humanitaire, conformément à nos Principes fondamentaux, et nous agissons en fonction des besoins et de la vulnérabilité des migrants, quel que soit leur statut juridique. Nous cherchons également à faire respecter les droits des migrants au regard du droit international et du droit national, y compris la protection spéciale accordée à certaines catégories de personnes, telles que les réfugiés et les demandeurs d'asile.

La migration est mentionnée dans l'objectif stratégique 3 de la Stratégie 2020 de la Fédération internationale, « Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix ». En décembre 2015, l'Assemblée générale a approuvé le Plan et budget 2016-2020 de la Fédération internationale, qui considère la migration comme étant l'un de des huit « Domaines prioritaires » stratégiques du soutien apporté par la Fédération internationale aux programmes.

³ La mission humanitaire, au sens large du terme, de la Fédération internationale est reflétée dans les Statuts de la Fédération internationale et dans les Statuts du Mouvement. Ainsi, l'objet général de la Fédération internationale est « d'inspirer, d'encourager, de faciliter et de faire progresser en tout temps et sous toutes ses formes l'action humanitaire des Sociétés nationales, en vue de prévenir et d'alléger les souffrances humaines et d'apporter ainsi sa contribution au maintien et à la promotion de la dignité humaine et de la paix dans le monde ». (Statuts de la Fédération internationale, article; voir également les Statuts du Mouvement, article 6, para. 3).



TURKISH REDCRESCENT



TÜRK KIZILAYI

1868

Activités du CICR dans le domaine de la migration

Dans de nombreux contextes, la Fédération internationale vient en aide aux migrants en collaboration avec le CICR. Les principaux domaines dans lesquels le CICR intervient, essentiellement dans des zones de conflits armés ou d'autres situations de violence, sont les suivants :

Protection des migrants : le CICR s'emploie à faire en sorte que les États respectent l'obligation qui leur incombe de protéger la vie, de préserver la dignité et d'atténuer les souffrances des migrants vulnérables, par le biais d'un dialogue confidentiel avec les pouvoirs publics et la sensibilisation au droit applicable et aux vulnérabilités associées à la migration.

Activités en faveur des migrants détenus : le CICR aide à faire en sorte que les migrants détenus dans des centres de détention pénale ou des centres de détention de migrants puissent bénéficier d'une procédure régulière, soient traités de manière humaine et détenus dans des conditions qui préservent leur dignité.

Rétablissement des liens familiaux et migrants portés disparus : l'Agence centrale de recherches du CICR a mis sur pied, en collaboration avec les Sociétés nationales, un Réseau des liens familiaux qui contribue à éviter que des gens ne soient portés disparus ou ne soient séparés, et s'efforce de rétablir et de maintenir le contact entre les membres des familles lorsque cela est possible. Il essaie également de contribuer à déterminer le sort de personnes portées disparues et l'endroit où elles se trouvent.

IV. NOTRE POSITION SUR LA MIGRATION

La diversité de notre action fait notre force. La Fédération internationale est un réseau mondial composé de 190 Sociétés nationales et de leur Secrétariat qui répondent aux besoins des migrants à différentes étapes de leur parcours.

Les points forts de nos programmes

Les Sociétés nationales aident les migrants de nombreuses manières. Beaucoup d'actions sont adaptées aux situations d'urgence, y compris les mouvements de population de grande ampleur, mais de nombreux autres programmes visent à répondre aux besoins des migrants sur le plus long terme, quand ils sont arrivés à destination, en transit ou de retour dans leur pays. L'objectif des interventions est d'empêcher que les gens ne soient exploités ou victimes d'abus ou, lorsque cela est déjà le cas, de les aider et de les protéger. Nos programmes visent à aider et à protéger les personnes les plus vulnérables, qu'elles soient en transit, qu'elles viennent d'arriver dans un pays, qu'elles soient en train de s'adapter à une nouvelle société ou de retourner dans leur ancienne société. Beaucoup de migrants ont bénéficié des services fournis par les Sociétés nationales dans de nombreux pays. Parmi le grand nombre d'activités menées en faveur des migrants, certains points forts, résumés succinctement dans le Tableau 1, se dégagent régulièrement :

- **Assistance humanitaire :** les Sociétés nationales fournissent une assistance humanitaire aux migrants afin de répondre à leurs besoins les plus urgents. Les activités varient, mais elles incluent souvent des articles essentiels tels que la nourriture, des trousseaux d'hygiène et des vêtements, le logement, l'hébergement d'urgence et une aide plus ciblée, comme la fourniture d'informations aux groupes particulièrement vulnérables. Qu'elles agissent dans les camps de réfugiés en Afrique de l'Est, auprès des personnes qui regagnent leur pays dans les Amériques ou de personnes récemment arrivées en Europe, les Sociétés nationales, qui sont intégrées dans leur société, sont à même de répondre rapidement aux besoins spécifiques des groupes de migrants dans différents pays.
- **Services de santé de base, y compris premiers secours et soutien psychosocial :** la santé est une priorité importante pour les migrants. Si la plupart des migrants sont en bonne santé, les parcours migratoires peuvent être jalonnés de violences, d'accidents ou de maladies. Des maladies préexistantes peuvent être exacerbées par le voyage ou des migrants peuvent avoir besoin de services tels que des soins de santé reproductive. Il se peut que beaucoup de migrants n'aient

Aide médico-légale : le CICR apporte une aide médico-légale pour promouvoir les bonnes pratiques et les normes, afin que les restes humains soient manipulés de manière appropriée et digne ; le décès est consigné dans un document et la personne est identifiée, si possible ; les restes humains sont rapatriés ou ont droit à une sépulture convenable ; et les familles sont informées et des certificats de décès officiels sont établis.

Assistance : le CICR peut fournir des secours directement ou aider les migrants à accéder à des services fournis par d'autres, dont les Sociétés nationales.

pas accès aux services des systèmes de santé nationaux. Les Sociétés nationales offrent une assistance médicale aux migrants en leur proposant des services allant de la santé communautaire à la formation aux premiers secours ; à l'assistance aux migrants handicapés et au traitement des migrants souffrant de traumatismes dus aux tortures subies. L'assistance médicale et le soutien psychosocial peuvent constituer un point d'entrée essentiel pour travailler auprès des migrants, notamment ceux qui sont en situation irrégulière.

- **Rétablissement des liens familiaux :** migrer signifie souvent perdre le contact avec sa famille, que les gens soient séparés durant le trajet ou perdent le contact avec leurs proches restés dans le pays. La maladie, les blessures, le manque de ressources ou la détention risquent de limiter l'accès des migrants aux moyens de communication. Le Réseau des liens familiaux, composé du CICR et des 190 Sociétés nationales, contribue à éviter que des personnes ne soient portées disparues ou ne soient séparées, et œuvre au rétablissement et au maintien des contacts entre les membres d'une famille. C'est un service sans équivalent et particulièrement précieux pour les migrants, qui englobe l'aide apportée pour éviter la séparation des familles sur les routes migratoires et les possibilités données aux migrants de communiquer, l'enregistrement des enfants non accompagnés, la recherche des membres de familles séparées et la contribution au regroupement familial ou à son organisation. Les Sociétés nationales travaillant auprès de migrants indiquent qu'un premier contact pour rétablir les liens familiaux peut amener des migrants à soulever d'autres problèmes ou difficultés et favoriser leur aiguillage vers d'autres services.

Figure 1: Échantillon des programmes de la Fédération internationale proposés le long des routes migratoires⁴

	Assistance et inclusion sociale	Protection	Plaidoyer, communication et sensibilisation du public
Pays de destination	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de solutions d'hébergement (par ex., abris collectifs, aide à la location, hébergement d'urgence) • Centres d'accueil • Nourriture et articles non alimentaires • Programmes de santé, y compris santé mentale et soutien psychosocial • Formation linguistique et orientation culturelle • Accès à l'emploi et à l'éducation • Accueil et intégration des réfugiés réinstallés • Établissement de « points de sécurité » • Recherches et sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement des liens familiaux • Regroupement familial • Conseils, orientation, aiguillage et aide juridique • Aide avant le départ pour ceux qui regagnent leur pays, dans certaines conditions • Réponse aux besoins en cas de détention 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de communication et de sensibilisation visant à lutter contre la discrimination et à promouvoir la coexistence pacifique et l'intégration sociale des migrants • Plaidoyer en faveur de routes sûres et légales pour les migrants • Plaidoyer pour garantir l'accès des migrants aux services • Rappeler aux autorités quelles sont leurs obligations envers les migrants
Pays de transit	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de solutions d'hébergement (par ex., abris collectifs, aide à la location, hébergement d'urgence) • Nourriture et articles non alimentaires • Programmes de santé, y compris santé mentale et soutien psychosocial • Participation et responsabilisation communautaire • Gestion et coordination de camps • Établissement de « points de sécurité » 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement des liens familiaux • Conseils, orientation, aiguillage et aide juridique • Aide aux victimes de la traite d'êtres humains et de l'esclavage • Réponse aux besoins en cas de détention 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de communication et de sensibilisation visant à lutter contre la discrimination et à promouvoir la coexistence pacifique et l'intégration sociale des migrants • Activités de sensibilisation relatives à la suite de leur périple • Rappeler aux autorités quelles sont leurs obligations envers les migrants • Plaidoyer en faveur de l'accès aux services

4 Ce tableau n'est pas exhaustif.

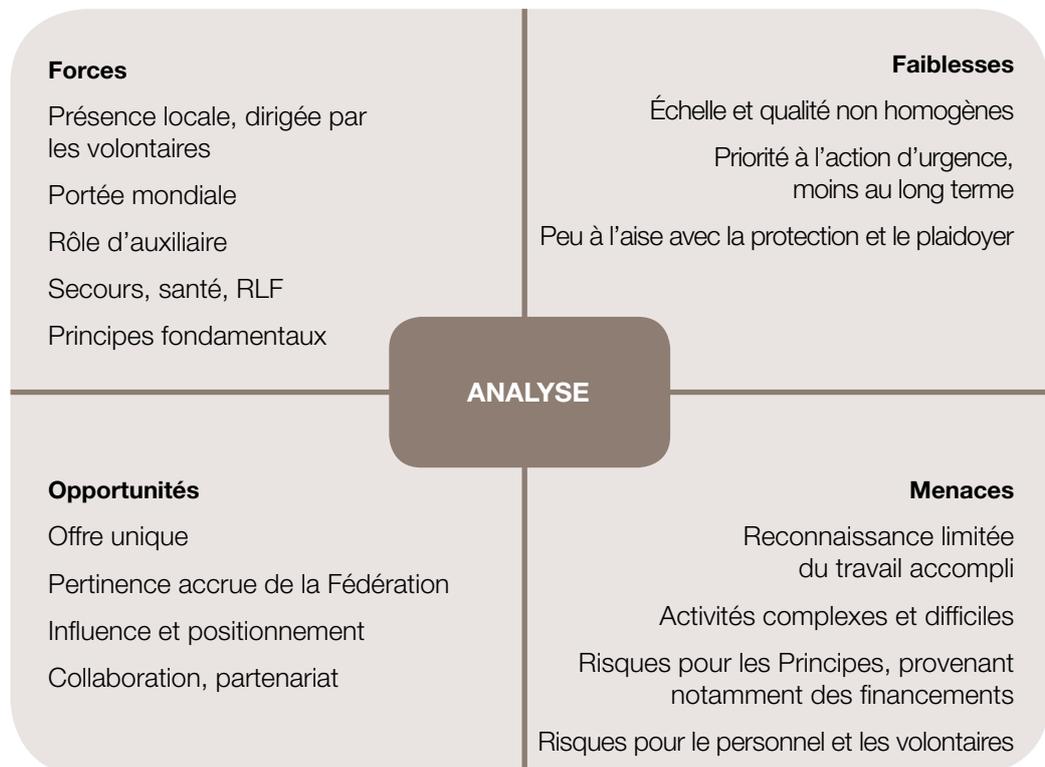


Diana Coulter/IFRC

	Assistance et inclusion sociale	Protection	Plaidoyer, communication et sensibilisation du public
Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de renforcement de la résilience Formations professionnelles, moyens de subsistance et activités créatrices de revenus Aide à la réintégration des personnes qui regagnent leur pays, y compris santé et soutien psychosocial Assistance aux familles de migrants portés disparus 	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'informations aux migrants (séances d'information préalables au départ) Rétablissement des liens familiaux Réponse aux besoins en cas de détention 	<ul style="list-style-type: none"> Activités de communication et de sensibilisation visant à fournir des informations aux migrants potentiels pour réduire les risques auxquels ils s'exposent durant le trajet ou à destination Rappeler aux autorités quelles sont leurs obligations envers les migrants

Tirer parti de nos points forts

L'approche du Mouvement relative à la migration est unique. Notre mandat humanitaire général et notre attachement de longue date à travailler avec les migrants, quel que soit leur statut juridique, signifient que nous nous concentrons sur la vulnérabilité et les besoins, en travaillant avec des personnes qui pourraient tomber dans les failles des mandats institutionnels d'autres acteurs engagés dans l'aide aux migrants. La présence de Sociétés nationales connues et en lesquelles les gens ont confiance, dans presque tous les pays du monde, signifie que les migrants nous reconnaissent facilement, ce qui nous permet de les aider à chaque étape de leur voyage. Le statut unique des Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, leur donne la possibilité de dialoguer avec les gouvernements pour proposer leur aide et faire en sorte que les besoins des migrants soient satisfaits, leurs droits garantis et leur dignité protégée. Nous sommes intégrés aux sociétés grâce à nos volontaires, ce qui signifie que nous pouvons contribuer à renforcer l'intégration et l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination.



Notre action dans le domaine de la migration sera certes toujours fondée sur les besoins, adaptée au contexte national et fonction de la capacité de la Société nationale, mais il est possible de renforcer l'ampleur, la cohérence et la qualité des services que nous offrons aux migrants, d'autant que les migrants peuvent rencontrer plusieurs Sociétés nationales le long de leur parcours. Agir pour répondre aux besoins humanitaires des migrants nous impose d'intégrer les questions migratoires à nos activités courantes ainsi que d'élaborer des programmes ciblant les migrants lorsque cela s'avère nécessaire. Nos Principes fondamentaux exigent que nous soyons neutres, indépendants des motivations politiques et autres. Dans certains contextes, cependant, des sensibilités politiques ont conduit certains à hésiter à utiliser la diplomatie humanitaire pour apporter des changements dans la vie des migrants ou à travailler avec des migrants en situation irrégulière. Il est possible d'en faire davantage pour intégrer la protection dans nos programmes et pour tenir compte de considérations sur le plus long terme dans nos activités humanitaires, les deux étant des éléments cruciaux de l'action dans le domaine de la migration.

La Fédération internationale est un acteur humanitaire important et reconnu dans le monde, mais son action dans le domaine de la migration est moins bien connue. Elle parvient, mieux que certaines autres organisations, à attirer des fonds en faveur de ses activités auprès des migrants, mais il est fréquent que ces fonds soient utilisés pour des activités de court terme ou d'urgence. Le financement de l'action dans le domaine de la migration peut être hautement politisé, voire être lié à la gestion de la migration. Alors que nous consolidons notre action dans le domaine de la migration, nous devons continuer à fonder nos interventions uniquement sur les besoins et refuser des fonds qui créent un conflit – ou sont perçus comme créant un conflit – avec nos Principes fondamentaux. Des financements plus réguliers et diversifiés contribueront à une approche sur le long terme plus stratégique dans le travail que nous menons sur la migration. Notre intégration dans la société et notre statut d'auxiliaire des pouvoirs publics sont des atouts, mais ils peuvent aussi poser problème à des Sociétés nationales qui entendent ne pas être influencées, par exemple, par des perceptions négatives de la migration dans la société. Le fait d'avoir un accès facilité au gouvernement grâce au statut d'auxiliaire peut avoir des conséquences négatives pour la capacité des Sociétés nationales de rester indépendantes.

Travailler le long des parcours migratoires, de part et d'autre des frontières et souvent avec des populations mobiles, exige des méthodes de travail plus cohérentes et davantage de partenariats, à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement. Les dynamiques transfrontalières et les questions régionales peuvent entraver une action coordonnée au sein de la Fédération internationale, mais un objectif humanitaire commun devrait permettre de mieux dialoguer, analyser et intervenir entre pairs, y compris par le biais des réseaux régionaux dont le rôle pourrait être renforcé. La collaboration dans le domaine de la migration est forte entre le CICR, les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale, notamment dans des domaines tels que la détention et le RLF, où le CICR a un rôle de chef de file. Il faudrait poursuivre les efforts pour renforcer la collaboration afin que les atouts du Mouvement dans son ensemble et ses mandats complémentaires puissent être mobilisés pour réduire la vulnérabilité des migrants. En dehors du Mouvement, des partenariats externes plus efficaces permettront d'agir de façon plus effective. Il est possible d'échanger des analyses et des expériences, d'intensifier notre collaboration avec les gouvernements et le plaider que nous menons auprès d'eux, de renforcer le dialogue stratégique et les partenariats programmatiques avec des acteurs clés de la migration afin d'élargir nos interventions et d'accroître notre impact. Les partenariats ne doivent pas être limités à des relations financières seulement. Nous devons forger une vision du partenariat, à la fois stratégique et réalisable, faire en sorte que les compétences de nos partenaires complètent les nôtres, que nos partenaires partagent nos valeurs et respectent les Principes fondamentaux, que les migrants participent activement et que leurs voix soient entendues.

V. NOTRE APPROCHE

Protéger et ne pas nuire

Comme l'énonce la Politique de la Fédération internationale relative à la migration, l'assistance aux migrants doit être accompagnée d'efforts visant à fournir une protection contre les abus, l'exploitation et le déni des droits. La protection englobe «... toutes les activités visant à assurer le plein respect des droits de la personne, conformément à la lettre et à l'esprit du droit pertinent, c'est-à-dire le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés». La protection est une responsabilité qui incombe au premier chef aux autorités, qui doivent défendre les droits de tous les individus relevant de leur juridiction. La Politique de la Fédération internationale relative à la migration et la résolution 3 insistent sur l'importance de la protection en raison des difficultés sur lesquelles butent souvent les migrants dans l'exercice de leurs droits.

Les Sociétés nationales mènent une série d'activités pour promouvoir la protection des migrants, dont des activités liées à la détention durant l'immigration, au rétablissement des liens familiaux, au soutien aux survivants de la traite d'êtres humains et de l'esclavage, à l'intégration sociale, à la fourniture d'une aide juridique, à l'information et au plaidoyer. Beaucoup sont des programmes spécialisés, exigeant des niveaux élevés de compétences et d'expérience. Le CICR, qui a un mandat spécifique en matière de protection, fournit un cadre aux Sociétés nationales travaillant dans le domaine du RLF et de la détention, ainsi qu'un soutien direct et un leadership, le cas échéant.

Outre les programmes spécifiques de protection, il est important que toutes les activités menées auprès des migrants intègrent la protection et soient conformes au principe de «ne pas nuire». Pour ce faire, les activités humanitaires doivent, au minimum, ne pas accroître les risques pour les migrants, que ce soit par action ou par omission. La Fédération internationale devrait également adopter une démarche axée sur la protection pour comprendre les risques auxquels sont exposés les différents groupes, y compris les migrants en situation irrégulière, les femmes, les personnes handicapées et les enfants, notamment les mineurs non accompagnés, et y remédier. Certaines Sociétés nationales réalisent un excellent travail spécialisé de protection ou d'intégration de la protection. Cependant, il faut intensifier la promotion de la protection des migrants pour accroître l'ampleur, la pertinence et la qualité du travail effectué par la Fédération internationale auprès des migrants. Le CICR déploie des efforts accrus pour soutenir les Sociétés nationales dans le domaine de la protection. Cette initiative, importante pour les activités relatives à la migration, est la bienvenue.

Plaidoyer et diplomatie humanitaire

Les Sociétés nationales se trouvent souvent dans une position privilégiée pour faire du plaidoyer en faveur des migrants en raison de leur rôle d'auxiliaires humanitaires des pouvoirs publics. Le plaidoyer, la diplomatie humanitaire et la communication sont des outils essentiels pour assurer aux migrants la protection qui leur est due au regard du droit international et de la législation nationale, y compris la protection spéciale accordée à certaines catégories de personnes, telles que les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces outils sont importants pour sensibiliser aux besoins humanitaires et à la

Les Principes fondamentaux en action

Réglementer la présence de migrants sur leur territoire est la prérogative des États. Dans toutes les situations, les gouvernements doivent honorer leurs obligations au regard du droit international, y compris le principe de *non-refoulement*⁶, et le Mouvement interpellera si nécessaire les États pour veiller à ce que ces obligations soient respectées.

La participation de la Fédération internationale aux processus de retour dans les pays d'origine est complexe. La Politique de la Fédération internationale relative à la migration de 2009 indique que les Sociétés nationales devraient éviter de participer à des expulsions car elles risquent d'être perçues comme soutenant une action coercitive, mais que la fourniture d'une assistance humanitaire est possible dans des conditions strictement établies dans le cadre des programmes. Les orientations les plus récentes de la Fédération internationale⁷ et du CICR⁸ indiquent que les Sociétés nationales devraient s'abstenir de fournir une assistance durant les expulsions en raison du risque d'association avec des actions coercitives. Les migrants qui regagnent leur pays peuvent se trouver dans une situation de vulnérabilité accrue et les Sociétés nationales pourraient donc décider de fournir une aide avant leur départ ou une aide à la réinsertion. Cependant, la Note d'orientation de la Fédération internationale et les orientations du CICR mettent en relief le fait qu'il est important de tenir compte du risque d'être associé au processus de retour dans le pays d'origine, y compris le risque de donner, contre son gré, une légitimité humanitaire à un processus pouvant avoir de graves conséquences humanitaires et le risque de perdre sa crédibilité et la confiance, à la fois des migrants et des communautés hôtes. Toute aide devrait être accordée sur la base des Principes fondamentaux, notamment l'humanité, la neutralité, l'indépendance et l'impartialité, des considérations importantes pour l'aide à la réinsertion, là où la personne qui regagne son pays deviendra un membre de la population locale.

vulnérabilité des migrants et pour solliciter des moyens d'y répondre. Le plaidoyer de la Fédération internationale se concentrera sur le traitement sûr et digne des migrants à toutes les étapes de leur parcours, quel que soit leur statut juridique. Il portera aussi sur des politiques visant à soutenir l'intégration sociale et la non-discrimination.

La présente stratégie donne effet au Cadre de la Fédération internationale relatif à la communication et au plaidoyer sur la migration de 2016, et l'intègre. Elle crée une plateforme pour une plus grande participation aux discussions sur la stratégie et la politique, afin de soutenir une diplomatie humanitaire plus percutante au niveau mondial, régional et national. Elle propose un plaidoyer collectif, davantage fondé sur les faits probants, reposant sur la présence unique des Sociétés nationales dans et à proximité des communautés, le long des routes migratoires, ainsi que sur leur position privilégiée en tant qu'auxiliaires humanitaires des pouvoirs publics. Elle reconnaît que le plaidoyer peut être délicat et plaide pour un soutien accru aux Sociétés nationales afin qu'il puisse se faire dans de bonnes conditions, conformément aux Principes fondamentaux et dans l'intérêt des migrants. Elle souligne à quel point une approche coordonnée et cohérente du Mouvement est importante pour favoriser les collaborations externes et la diplomatie humanitaire, lorsque la possibilité existe de le faire.

Les Principes fondamentaux et la migration

La migration suscite de plus en plus de controverses, dans les sociétés et au niveau politique. Dans un tel climat, le risque est grand que l'action humanitaire en faveur des migrants ne soit politisée ou perçue comme telle. La meilleure façon pour la Fédération internationale de gérer ces risques consiste à démontrer que son travail est humanitaire, vise à répondre aux besoins des migrants, et s'inscrit dans le cadre des sept Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge⁵.

- Nos principes d'humanité et d'impartialité nous obligent à donner la priorité à ceux qui en ont le plus besoin, quel que soit leur statut juridique ou la raison pour laquelle ils migrent. C'est pourquoi la présente stratégie demande instamment que soient privilégiés les migrants en situation irrégulière, qui sont souvent parmi les plus vulnérables, mais parfois difficiles d'accès car ils vivent dans la clandestinité du fait de leur absence de statut juridique. Cependant, ces principes exigent également que nous ne privilégions pas les migrants au détriment des membres de la communauté hôte, dont les besoins sont peut-être plus grands ou tout aussi urgents.

5 Disponibles à l'adresse suivante: <http://www.ifrc.org/fr/vision-et-mission/vision-et-mission/les-7-principes---les-7-principes/>

6 Le principe de non-refoulement interdit le transfert de personnes d'une autorité à une autre s'il y a des motifs sérieux de penser qu'il existe des risques graves de violation de certains de leurs droits fondamentaux. Ces violations sont notamment la persécution, la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants ou pour la privation arbitraire de la vie. D'autres motifs doivent être pris en compte, selon les instruments universels ou régionaux applicables.

7 Note d'orientation de la Fédération internationale «L'action en faveur des migrants qui rentrent dans leur pays», disponible à l'adresse https://fednet.ifrc.org/PageFiles/89240/new-docs/Advisory%20Note%20Return_FR.pdf

8 Perspectives du CICR relatives à la participation du Mouvement à des activités liées au retour (2016) et Position du CICR relative à la participation par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'expulsion des migrants par les pouvoirs publics (2010).

- Notre neutralité nous permet de faire connaître les questions *humanitaires* pour le compte de ceux qui sont les plus vulnérables. Nous devons certes nous abstenir d'entrer dans des débats politiques, mais cela ne signifie pas que nous devons garder le silence. La Fédération internationale fera part des sujets d'inquiétude directement aux pouvoirs publics, ou plus largement le cas échéant. Notre principe d'indépendance est essentiel pour permettre aux Sociétés nationales d'agir de manière autonome et de travailler dans les domaines où les besoins sont les plus pressants, même si ces domaines peuvent être complexes. Les engagements pris dans le cadre de la Politique de la Fédération internationale relative à la migration, plus spécifiquement «apporter une aide au retour» et «atténuer les pressions à l'émigration dans les pays d'origine» sont du nombre. Ce sont des domaines sensibles, compte tenu du risque que les Sociétés nationales soient associées aux efforts que déploient les États pour réglementer la migration, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Des niveaux élevés de migration peuvent être la manifestation de problèmes qui peuvent être traités par le biais de programmes de renforcement de la résilience ou de développement. Toutefois, il est vital que ces programmes aient pour objet les questions de développement, plutôt que la réduction de la migration et que les décisions de porter assistance soient prises uniquement en fonction des besoins.

La présente stratégie reconnaît que les Sociétés nationales peuvent apporter une aide humanitaire cruciale aux migrants dans des domaines hautement sensibles, tels que les processus liés à la phase antérieure ou postérieure à leur retour dans leur pays. Compte tenu de la complexité de chaque situation, elle conseille la prudence pour que toute intervention s'appuie sur une évaluation rigoureuse des besoins, qu'elle soit menée avec le consentement libre et éclairé des migrants concernés, qu'elle donne l'occasion de soulever des questions d'ordre humanitaire avec les pouvoirs publics et qu'elle soit entièrement conforme aux Principes fondamentaux et aux politiques du Mouvement.

Inclure les migrants parmi les bénéficiaires des programmes humanitaires

Comme l'énonce la Politique de la Fédération internationale relative à la migration, «les Sociétés nationales peuvent opter pour différentes manières d'aider et de protéger les migrants. Certaines ont des programmes ou des projets qui les ciblent spécialement; d'autres incluent les migrants dans leur action humanitaire générale, qui cherche à répondre aux besoins de la population dans toute sa diversité et à la rendre moins vulnérable». Les Sociétés nationales mettent sur pied des programmes spécialisés et ciblés pour les migrants dans différents contextes, comme l'indique l'étude que la Fédération internationale a réalisée en 2016 sur les pratiques intelligentes⁹. Ce qui est moins habituel dans les programmes déployés, c'est de tenir compte des besoins et de la vulnérabilité uniques des migrants pour faire en sorte que tous les services leur soient accessibles. Cette intégration est essentielle, car les programmes d'assistance, de santé et de RLF offrent aux migrants des occasions précieuses de demander une assistance et un soutien accrus. Cela vaut plus particulièrement pour les migrants en situation irrégulière ou victimes de la traite d'êtres humains, qui parfois ne sollicitent aucune assistance à moins et jusqu'à ce que leurs besoins ne soient urgents. Indépendamment du type de programme, la Fédération internationale doit renforcer la mobilisation des communautés et leur responsabilisation et faire en sorte que les migrants aient la possibilité de parler de leurs problèmes et de soulever leurs préoccupations. Nous devons créer un espace dans lequel les migrants peuvent être entendus et faire en sorte que leurs besoins et leurs préoccupations guident notre action humanitaire.

9 Fédération internationale, Des pratiques intelligentes qui renforcent la résilience des migrants. Disponible à l'adresse: <http://media.ifrc.org/global-review-on-migration/fr/>

VI. STRATÉGIE MONDIALE RELATIVE À LA MIGRATION: RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ, RENFORCER LA RÉSILIENCE

La présente stratégie établit un but global et définit trois objectifs stratégiques ainsi que trois actions facilitatrices décrivant la manière dont nous allons concrétiser ces priorités. Les objectifs stratégiques et les actions facilitatrices énoncent une série de résultats que nous nous efforcerons d'atteindre, une direction à suivre pour y parvenir et des priorités clés pour les cinq prochaines années.

But

Tout au long de leur parcours, et quel que soit leur statut juridique, les migrants trouvent la Fédération internationale, qui les aide en cas de besoin, renforce leur résilience et plaide en faveur de leurs droits.

Objectif stratégique 1: Sauver des vies et garantir la dignité

Les migrants, quel que soit leur statut juridique, reçoivent l'assistance humanitaire et la protection dont ils ont besoin tout au long de leur parcours, et une attention particulière est portée aux besoins des plus vulnérables.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>1. Les migrants, en particulier les migrants en situation irrégulière, ont un accès suffisant à l'assistance, à l'information et à des services d'aiguillage vers d'autres services à des points stratégiques des voies de migration ou dans les zones qui concentrent un grand nombre de migrants.</p>	<p>Les Sociétés nationales étendent les activités qu'elles mènent le long des itinéraires de migration pour recenser les besoins des migrants et y répondre. Durant la période d'application de la stratégie, un nombre croissant de Sociétés nationales mèneront des activités liées à la migration, en mettant l'accent sur les domaines de l'assistance humanitaire dans lesquels le Mouvement est le plus compétent : distribution de vivres, hébergement et articles non alimentaires, santé, services d'information et d'aiguillage et rétablissement des liens familiaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales et les bureaux régionaux de la Fédération identifient les principaux points où se manifestent des besoins et des vulnérabilités, notamment aux frontières. D'ici fin 2022, 75 % des Sociétés nationales effectuent des évaluations des besoins et intègrent la migration dans leurs plans stratégiques. • Les sections des Sociétés nationales sont plus nombreuses à disposer de la capacité de fournir des services dont les migrants ont besoin, notamment dans les zones frontalières ou les zones avec une forte concentration de migrants en détresse. • Les Sociétés nationales veillent à ce que les migrants aient accès aux services et intègrent les considérations relatives à la migration dans leurs activités courantes. • Les Sociétés nationales étendent les services fournis aux migrants qui en ont besoin en ciblant les migrants et les populations hôtes vulnérables et en garantissant la prise en compte des migrants en situation irrégulière. Il sera tenu compte de la possibilité et de l'opportunité de fournir des services en fonction des atouts des programmes du Mouvement pour les migrants. • Les Sociétés nationales établissent des mécanismes d'aiguillage intégrés à d'autres services ou en tant qu'activité indépendante. Des volontaires et des employés formés en ce sens sont mis à disposition.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>2. Les migrants peuvent restaurer et garder le contact avec leur famille. La séparation des familles est réduite, et le regroupement familial est promu et facilité.</p>	<p>Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération collaboreront avec le CICR pour renforcer les activités de <i>rétablissement des liens familiaux</i> (RLF) et innoveront pour garantir une approche cohérente et de qualité, en particulier le long des voies de migration. Une attention particulière sera portée aux besoins des groupes vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales fournissent des services de RLF et veillent à ce que les besoins recensés de manière plus générale soient satisfaits, soit en fournissant elles-mêmes les services requis, soit en aiguillant les migrants vers d'autres acteurs. Le Secrétariat de la Fédération travaillera avec le CICR au renforcement de l'intégration stratégique du RLF dans le développement organisationnel, dans les interventions et dans les plans stratégiques des Sociétés nationales. Des efforts de plaidoyer seront menés pour garantir le regroupement familial là où il est possible. • Les Sociétés nationales échangent leurs bonnes pratiques pour créer des liens régionaux et transrégionaux, comme elles le font déjà dans le cadre des systèmes permettant le partage sûr et confidentiel d'informations le long des voies de migration. Le CICR et son Agence centrale de recherches continueront à jouer un rôle de chef de file et de coordination dans ce domaine et à apporter un soutien au Réseau des liens familiaux. • Les activités de RLF en faveur des migrants, y compris ceux qui sont portés disparus, sont renforcées par une nouvelle stratégie RLF à partir de 2019. L'accent sera mis notamment sur la coopération inter-régionale le long des voies migratoires et sur des approches intégrées englobant la prévention, la recherche de personnes portées disparues et le soutien aux familles des disparus.
<p>3. Les migrants ont accès à une assistance médicale et à d'autres services de santé en fonction de leurs besoins.</p>	<p>La Fédération renforcera ses services de santé et/ou d'aiguillage afin de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et d'agir en tant que point de départ essentiel de l'action en faveur des migrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales peuvent fournir aux migrants des services de premiers secours, des soins de santé de base, de santé mentale et de soutien psychosocial, ou les aiguiller vers ces services. • Des formations sont élaborées et dispensées pour faire en sorte que les services de santé fournis par les Sociétés nationales soient constamment disponibles, accessibles et satisfaisants pour les migrants, en particulier les migrants en situation irrégulière, et pour aiguiller les migrants vers d'autres services, si nécessaire. • Le personnel de santé et les volontaires sont formés à détecter les problèmes de protection les plus importants pour les migrants et peuvent aiguiller les migrants vers des services compétents. • Les Sociétés nationales plaident auprès des autorités pour garantir qu'une gamme complète de services de santé est disponible et accessible aux migrants.
<p>4. Les migrants, y compris les réfugiés dans les situations de déplacement massif de populations, reçoivent une assistance et une protection.</p>	<p>La Fédération renforcera les services fournis dans les situations de déplacement massif de populations, à l'intérieur et en dehors des camps, améliorera la qualité et les capacités de ses services et tiendra compte des besoins à long terme des populations migrantes. Les activités de protection seront intégrées à ces interventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes d'intervention d'urgence des Sociétés nationales sont revus aux fins de les adapter aux situations de déplacements massifs de migrants et de garantir la prise en compte des besoins en matière de soutien aux moyens de subsistance et à l'éducation, ainsi que des besoins des migrants en situation irrégulière. • La Fédération, en collaboration avec le CICR, renforce ses activités de protection pour que celle-ci soit intégrée aux interventions et, pour comprendre les risques liés à la protection, renforce les interventions appropriées et l'aiguillage vers d'autres services.

Objectif stratégique 2: Promouvoir des conditions de vie sûres et propices à la résilience

Les besoins, les aspirations et les droits des migrants et de leurs communautés sont pris en compte, et leur résilience est renforcée.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>1. Les migrants sont mieux informés de leurs droits et des risques éventuels auxquels ils sont exposés, pour faire en sorte que la décision d'émigrer soit prise volontairement, en toute sécurité, avec toutes les informations nécessaires, les risques éventuels étant atténués.</p>	<p>Les Sociétés nationales, soutenues par le Secrétariat de la Fédération adapteront et étendront leurs programmes d'information pour que les migrants aient accès à des informations sûres et fiables sur leurs droits et les risques auxquels ils sont exposés durant leur parcours, y compris dans les pays d'origine, de transit et de destination, ce qui les aidera à élaborer des stratégies pour gérer les risques et renforcer leur résilience. Au fil de la mise en œuvre de la stratégie, les services d'information deviendront partie intégrante des services essentiels fournis dans le domaine de la migration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques tirées des programmes mis en œuvre dans les pays d'origine seront diffusées au sein de la Fédération afin que les migrants, y compris ceux qui pourraient être en situation irrégulière, soient informés de leurs droits et des risques auxquels ils s'exposent. • Les bonnes pratiques en matière de fourniture d'informations, de mobilisation des communautés et de redevabilité à leur égard seront partagées et diffusées pour renforcer le soutien apporté aux migrants. La fourniture d'informations sur les services gérés par d'autres acteurs et l'aiguillage vers ces derniers sera un aspect central des programmes d'information. • Les migrants auront systématiquement accès à tous les services, pour faire en sorte que l'information soit effectivement transmise. Dans la mesure du possible, conformément aux lignes directrices et aux bonnes pratiques, les migrants participeront en tant que volontaires ou membres du personnel.
<p>2. La résilience des individus et des communautés connaissant des niveaux élevés d'émigration sera renforcée.</p>	<p>Les Sociétés nationales, pourront mettre en place des programmes visant à renforcer la résilience des communautés dans les régions affichant des taux de migration élevés, pour que les communautés puissent se relever des crises, et se préparer aux chocs, y résister et les surmonter. Ces activités seront menées pour réduire les causes profondes de leur vulnérabilité, sur la base des principes d'humanité et d'impartialité, et non dans le but de contrôler la migration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Fédération élargira son engagement stratégique et politique en matière de résilience et de migration pour faire mieux comprendre les facteurs d'incitation, et accroître la possibilité que les programmes de renforcement de la résilience les atténuent, en vue d'élaborer une approche et des orientations cohérentes à l'échelle de la Fédération afin que les Sociétés nationales puissent décider de s'engager en connaissance de cause ; et veillera à ce que les programmes soient efficaces, pertinents et appropriés. • Les programmes de renforcement de la résilience peuvent comprendre différentes activités, telles que des initiatives communautaires relatives aux moyens de subsistance ; des programmes de réduction des risques de catastrophe, de sécurité alimentaire, d'intégration des soins de santé primaires et d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de promotion de l'hygiène. • Les Sociétés nationales ne joueront aucun rôle, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ou à un autre titre, dans le contrôle de la migration. Tout programme de renforcement de la résilience sera mis en œuvre conformément aux Principes fondamentaux.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>3. Dans le cadre du processus de retour dans le pays d'origine, les droits, la sécurité et la dignité des migrants sont respectés et les besoins sont pris en compte.</p>	<p>La Fédération rappellera aux États les obligations qui leur incombent en ce qui concerne les droits et les besoins des migrants durant le processus de retour. Les Sociétés nationales peuvent fournir une assistance humanitaire avant le départ ou après le retour, sur la base des principes d'humanité et d'impartialité, lorsque cela n'est pas contraire aux Principes fondamentaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les composantes du Mouvement poursuivront le dialogue dans le domaine des politiques générales et continueront à élaborer des orientations politiques sur le rôle du Mouvement durant les processus de retour, en vue d'aider les Sociétés nationales à prendre des décisions éclairées au sujet de leur mobilisation, de donner des orientations solides le cas échéant, et de tirer les leçons de la mobilisation. • Les Sociétés nationales ne joueront aucun rôle, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ou à un autre titre, dans des actions coercitives ou le contrôle de la migration, et n'accepteront pas de missions contraires aux politiques ou aux Principes fondamentaux du Mouvement. • Les Sociétés nationales peuvent collaborer avec les autorités, dans les États qui renvoient les migrants et dans les pays de renvoi, sur les questions d'intérêt humanitaire pour faire en sorte que les besoins, les droits et la dignité des migrants soient respectés durant le processus de retour conformément au droit international, en particulier au principe de non-refoulement. Les Sociétés nationales peuvent également fournir une assistance humanitaire aux migrants avant le départ et ou après le retour. Elles le feront après en avoir vérifié la légalité, après un examen rigoureux des besoins et une évaluation de leurs propres capacités, et compte tenu des risques, y compris des risques perçus. Ce faisant, elles se coordonneront avec les composantes pertinentes du Mouvement pour veiller à ce que l'approche du Mouvement soit cohérente, dans la mesure du possible.

Objectif stratégique 3: Promouvoir l'intégration sociale des migrants

Les communautés bénéficient d'un soutien pour renforcer l'intégration sociale et le respect de la diversité, et éliminer les barrières et les idées reçues.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>1. Les migrants ont accès à des informations, à des ressources et à des possibilités dans leurs nouvelles communautés.</p>	<p>Les Sociétés nationales soutiendront l'intégration des migrants dans de nouvelles sociétés, ou la réintégration de ceux qui retournent dans leur pays, en leur fournissant des informations, une assistance et des services adaptés à leur situation et à leurs besoins, les aideront à obtenir les prestations auxquelles ils ont droit et plaideront pour que leurs droits soient respectés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales fourniront aux migrants, lorsque cela est possible et opportun, des cours de langues et des formations, ou les aiguilleront vers les services compétents, afin de les aider dans les domaines de l'intégration et de l'éducation, des moyens de subsistance et de l'emploi. Une aide sera apportée aux migrants pour qu'ils puissent avoir accès aux services de santé et de soutien psychosocial. • Les Sociétés nationales fourniront des informations, une aide juridique et d'autres formes de soutien aux migrants pour les aider à accéder à des programmes et à des services, ou les aiguilleront vers des services compétents. • Les Sociétés nationales plaideront pour l'accès des migrants à des prestations et à des services, notamment l'inclusion des migrants dans les politiques et les programmes nationaux de santé publique. Elles plaideront pour le droit à l'emploi des migrants, le cas échéant.
<p>2. Les migrants se sentent acceptés et intégrés dans les communautés, et ont des interactions constructives et régulières avec les populations locales.</p>	<p>Les Sociétés nationales renforceront leurs activités visant à favoriser la confiance, la compréhension et l'empathie envers les migrants, y compris les migrants de retour, au sein des communautés hôtes. Elles serviront de pont entre les migrants et les communautés, en utilisant leur voix et leur influence pour éliminer les barrières et les idées reçues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales adopteront des approches intégrées dans le contexte des programmes dédiés aux migrants, afin que les communautés hôtes vulnérables en bénéficient également. • Les Sociétés nationales bénéficieront d'un soutien pour mener des actions dans les communautés et dans les médias nationaux pour influencer l'attitude du public à l'égard des migrants et lutter contre les stéréotypes. • Les Sociétés nationales noueront des partenariats avec des organisations nationales et locales, y compris des groupes communautaires et de volontaires, pour promouvoir l'acceptation des migrants.

VII. COMMENT NOUS TRAVAILLONS

Action facilitatrice 1: Bâtir des Sociétés nationales fortes

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>1. Les Sociétés nationales ont des connaissances et des capacités accrues pour évaluer les besoins des migrants, intervenir de manière efficace et mesurer leur impact.</p>	<p>Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération préparent les informations, les formations et le soutien technique nécessaires pour permettre aux Sociétés nationales de fournir des services aux migrants et, notamment, pour adapter leurs programmes et introduire des innovations dans un souci d'efficacité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une boîte à outils des Sociétés nationales sur la migration est préparée en collaboration avec le Secrétariat de la Fédération et le CICR pour que les Sociétés nationales disposent des orientations et du soutien nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Elle contiendra des orientations sur l'évaluation des besoins, l'intégration de la migration dans les activités humanitaires en cours, l'intégration de la protection et d'autres considérations essentielles. • Si nécessaire, l'évaluation des besoins et d'autres outils sont adaptés pour mieux cibler les migrants, notamment ceux qu'il serait, sinon, difficile de recenser. • Le projet de cartographie des Pratiques intelligentes dans le domaine de la migration se poursuit et est étendu. Les résultats sont partagés afin que les Sociétés nationales s'inspirent les unes des autres pour créer des programmes efficaces au service des migrants, en particulier de ceux qui sont en situation irrégulière. • Les Sociétés nationales bénéficient d'un soutien pour procéder à la collecte systématique de données à des fins de suivi, d'évaluation et de plaidoyer fondé sur des faits. • Les Sociétés nationales reçoivent des orientations qui les aident à intégrer les besoins des migrants dans les programmes existants.
<p>2. Les Sociétés nationales comprennent les vulnérabilités des migrants tout au long des voies de migration et contribuent à les réduire de manière collective.</p>	<p>Les Sociétés nationales coopèrent entre elles sur les voies de migration pour accroître les analyses conjointes de la situation et les possibilités de programmes et de financements harmonisés (ou conjoints, si possible).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des sections des Sociétés nationales à des points stratégiques des voies de migration sont renforcées pour améliorer les services fournis aux migrants et aux populations hôtes. • Les Sociétés nationales bénéficient d'un soutien pour élargir leurs programmes, notamment dans des domaines que la Fédération considère comme essentiels, ainsi que pour apporter des réponses coordonnées et régionales. • Les Sociétés nationales procèdent à des évaluations/visites conjointes pour renforcer la compréhension commune, les échanges et l'apprentissage entre pairs, et les possibilités de coopération. • Les rôles des réseaux de Sociétés nationales (par exemple le réseau Asie-Pacifique et la plateforme PERCO¹⁰) sont examinés aux fins de comprendre leurs activités et éventuellement les étendre à d'autres régions.

10 Réseau Asie-Pacifique sur la migration et Plateforme pour la coopération des Croix-Rouges européennes sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants (PERCO)

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>3. Les volontaires et le personnel, y compris au niveau de la direction, comprennent les risques et les vulnérabilités de tous les migrants et s'emploient activement à les réduire.</p>	<p>Les Sociétés nationales améliorent et renforcent, en leur sein, la sensibilisation aux questions liées à la migration et au rôle que le Mouvement joue dans ce domaine, et forment le personnel et les volontaires qui agissent en première ligne à recenser, à soutenir et à aiguiller tous les migrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne de communication interne est menée pour sensibiliser les Sociétés nationales à la nécessité de travailler avec les migrants, y compris ceux qui sont en situation irrégulière, en tenant compte du caractère politiquement sensible de la question. • Les Sociétés nationales élaborent des normes minimales en matière de soutien et de suivi des volontaires et du personnel travaillant sur la migration. • Les volontaires et le personnel connaissent les vulnérabilités des migrants et apprennent à adapter les programmes pour les rendre accessibles aux migrants, ou pour aiguiller les migrants vers d'autres services. • Les volontaires et le personnel connaissent les engagements pris par le Mouvement en matière de migration, la portée des activités menées et l'importance de respecter les Principes fondamentaux dans ce domaine d'action.
<p>4. Le personnel et les volontaires des Sociétés nationales incarnent les valeurs d'acceptation et de diversité qu'ils souhaitent inculquer aux communautés.</p>	<p>Par des formations et des activités de sensibilisation, ainsi que par le recrutement ciblé de migrants et de personnes issues de minorités, les Sociétés nationales deviennent plus diverses, plus tolérantes et plus attentives à la présence et aux besoins des migrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs d'aide et de formation, qui peuvent être adaptés à des contextes particuliers, sont élaborés et mis en œuvre pour aider les Sociétés nationales à orienter leur personnel. • Les Sociétés nationales recensent et ciblent les bureaux de sections et les régions qui ont particulièrement besoin de formations relatives à la diversité et de soutien pour intégrer les migrants. • Les Sociétés nationales procèdent à leurs recrutements de manière à cibler et à encourager la participation des migrants et des minorités.

Action facilitatrice 2: Mener des activités de diplomatie humanitaire et nouer des partenariats¹¹

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>1. Un plaidoyer fondé sur les faits et les droits améliore la sécurité et le bien-être des migrants dans tous les pays où la Fédération fournit une assistance, une protection et un soutien.</p>	<p>Les Sociétés nationales, en collaboration avec le Secrétariat de la Fédération, mettent en place en temps opportun des activités de plaidoyer fondé sur les faits et les droits pour défendre les intérêts des migrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération investissent dans des systèmes visant à documenter, à compiler et à diffuser des informations et des témoignages tirés de leurs activités auprès des migrants. Ces informations incluent le nombre et le type de problèmes liés à la protection et à la sécurité, et des propositions de solutions aux échelons national et international. • Le Secrétariat de la Fédération facilite les activités de plaidoyer menées à l'échelle du réseau en coordonnant les communications, les politiques et les plaidoyers destinés à un usage collectif, particulièrement au niveau régional. • La Fédération élabore des systèmes efficaces aux fins de la protection des données et de la confidentialité des informations sensibles, et définit des procédures claires pour obtenir un consentement éclairé afin que les activités de plaidoyer soient menées sans exposer les migrants. • Le Secrétariat de la Fédération et les Sociétés nationales coordonnent leurs initiatives en matière de plaidoyer avec le CICR afin de garantir une approche cohérente à l'échelle du Mouvement.
<p>2. Le renforcement du plaidoyer aux échelons international et régional entraîne des changements positifs pour les migrants, y compris les migrants en situation irrégulière, l'objectif étant que leurs besoins sur le plan humanitaire soient satisfaits et leurs droits soient respectés.</p>	<p>Le Secrétariat de la Fédération, en collaboration avec les Sociétés nationales et les bureaux régionaux dans les capitales stratégiques, améliore l'impact de la diplomatie humanitaire sur l'élaboration de politiques régionales et mondiales, telles que le Pacte mondial sur les réfugiés, et constitue une partie prenante recherchée dans les conférences politiques de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat de la Fédération utilise les capacités d'influence du réseau auprès des autorités de capitales stratégiques et s'appuie sur ses bureaux de liaison et son statut d'observateur auprès des Nations Unies et d'autres instances internationales pour introduire des changements positifs pour les migrants en situation irrégulière. • Le Secrétariat de la Fédération, en collaboration avec des Sociétés nationales clés dans différentes régions, renforce les capacités d'analyse, d'examen et d'élaboration de politiques concernant des questions sensibles et évolutives, telles que les politiques en matière de retour et d'externalisation et le rapport entre les Principes fondamentaux et la migration.

11 Pour plus de détails, voir le Cadre de la Fédération internationale relatif à la communication et au plaidoyer sur la migration qui accompagne la présente stratégie.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>3. Les Sociétés nationales renforcent le dialogue qu'elles mènent avec les gouvernements sur la migration en s'appuyant sur leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.</p>	<p>Les Sociétés nationales renforcent leur dialogue et leurs échanges sur le long terme avec le gouvernement de leur pays concernant les droits et les vulnérabilités de tous les migrants, y compris des migrants de retour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sociétés nationales nouent un dialogue et pratiquent la diplomatie humanitaire avec les autorités à tous les niveaux sur les droits et les besoins de tous les migrants, en se fondant sur les faits probants et l'expérience tirée de leurs programmes. • Les Sociétés nationales entament et poursuivent avec le gouvernement de leur pays des discussions relatives à leur soutien aux migrants et aux Principes fondamentaux. Elles aborderont notamment la possibilité de signer des protocoles d'accord précisant l'action à mener en cas d'afflux accru de migrants et de fournir d'autres services liés à la migration. • Le Secrétariat de la Fédération renforce les capacités des Sociétés nationales de contribuer aux débats politiques nationaux en leur fournissant des politiques, des orientations, des instruments et un soutien qui peuvent être adaptés à des contextes différents.
<p>4. La Fédération bénéficie d'un réseau de partenariats élargi et renforcé qui améliore l'efficacité des programmes et des activités de plaidoyer, et donne accès à des possibilités de financement plus stratégiques.</p>	<p>La Fédération et les Sociétés nationales clés prennent l'initiative d'engager des discussions relatives à la migration avec des partenaires extérieurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Fédération et les Sociétés nationales collaborent aux niveaux régional et mondial pour trouver des partenaires avec lesquels nouer des relations aux fins des opérations, des activités de plaidoyer et de la levée de fonds. • La Fédération examine son rôle dans le domaine de la migration et détermine comment adapter sa relation avec les organismes dont le mandat porte sur la migration et l'exploiter au mieux dans les programmes, les activités de plaidoyer et les levées de fonds menées pour l'action de la Fédération en faveur des migrants, le cas échéant en étroite coordination avec le CICR. • La Fédération recherche des financements externes pour augmenter le niveau du Fonds pour la migration et accroître son indépendance.
<p>5. La Fédération est respectée pour son rôle, son analyse et ses positions dans le domaine de la migration.</p>	<p>Le Secrétariat de la Fédération et les Sociétés nationales renforcent la portée et la qualité de l'engagement politique et stratégique de la Fédération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les hauts responsables du Secrétariat de la Fédération et des Sociétés nationales renforcent leur positionnement auprès des gouvernements et des principaux organismes œuvrant dans le domaine la migration, ainsi que dans les enceintes politiques, en coordination avec le CICR pour assurer une approche cohérente à l'échelle du Mouvement le cas échéant. • Le Secrétariat de la Fédération, en collaboration avec des Sociétés nationales clés dans différentes régions, investit dans la capacité d'analyser et d'élaborer des politiques sur les questions sensibles et évolutives liées à la migration, et influence les priorités stratégiques plus larges dans ce domaine, pour assurer une approche cohérente à l'échelle du Mouvement le cas échéant.

Action facilitatrice 3: Fonctionner efficacement en tant que Fédération

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>1. Le Secrétariat joue un rôle moteur au sein de la Fédération pour faire en sorte que les Sociétés nationales puissent répondre de manière collective et individuelle aux priorités définies à l'échelle de la Fédération.</p>	<p>Le leadership et la coopération au sein de la Fédération et dans l'ensemble du Mouvement, ainsi que le dialogue entre le Secrétariat et les régions, sont renforcés, et les cloisonnements existants entre l'assistance, la protection et le plaidoyer humanitaire en matière de migration sont réduits grâce à une allocation appropriée de ressources par le Secrétariat et les bureaux régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination, la coopération et la collaboration à l'échelle du Mouvement dans le domaine de la migration, notamment en élaborant une stratégie du Mouvement relative à la migration. • Examiner les responsabilités et les obligations (gouvernance et direction) aux fins d'instaurer une vision et une stratégie relatives à la migration auxquelles tous les membres puissent adhérer. • Déterminer et clarifier les rôles et les responsabilités des différentes fonctions chargées des questions liées à la migration, en prêtant une attention particulière aux rôles qu'assument le Secrétariat et les régions. • S'assurer que le Secrétariat, les bureaux régionaux et les bureaux de liaison disposent d'un nombre suffisant d'employés formés pour fournir un soutien technique et une orientation stratégique. • Investir davantage dans les capacités du Secrétariat de la Fédération au niveau régional pour positionner l'organisation à l'externe, participer à des discussions stratégiques, soutenir les Sociétés nationales et nouer des partenariats. • Une liste d'experts du domaine de la migration est établie et progressivement élargie en fonction des enseignements tirés. • Les réseaux régionaux sont soutenus et renforcés afin d'être en mesure de fournir une orientation stratégique, et le partage des enseignements et des expériences entre les différents réseaux est facilité. • L'équipe chargée de la migration à Genève, les coordonnateurs régionaux et les bureaux de liaison élaborent et fournissent aux Sociétés nationales des formations et des outils sur l'action en faveur des migrants en situation irrégulière, notamment sur les activités de plaidoyer menées avec les gouvernements et/ou auprès des gouvernements pour faire reconnaître les droits à l'information et aux services essentiels.
<p>2. La vision, la stratégie et les positions de la Fédération en matière de politiques mondiales sont communiquées de manière efficace et s'avèrent influentes.</p>	<p>Le Secrétariat définit une politique stratégique claire et exerce un leadership éclairé pour atteindre ses objectifs stratégiques et de diplomatie humanitaire, en s'appuyant sur l'expertise des Sociétés nationales, lesquelles contribuent à la diffusion de ces objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des positions politiques fortes au niveau mondial qui reflètent le travail sur le terrain et les principales préoccupations de la Fédération. • Renforcer le dialogue avec le CICR pour diffuser des messages conjoints et complémentaires qui présentent au mieux l'impact du Mouvement. • Renforcer les capacités du Secrétariat de la Fédération de préparer, de promouvoir et d'appuyer, avec le soutien et la participation des Sociétés nationales, l'adoption d'orientations politiques claires sur les nouveaux défis liés à la migration, en travaillant en coordination et en collaboration avec le CICR le cas échéant.

Résultats	Orientation stratégique	Actions prioritaires
<p>3. La Fédération répond rapidement et efficacement aux besoins urgents des migrants et assure de manière efficace le suivi, l'évaluation et le compte rendu de ses activités.</p>	<p>Les interventions d'urgence, notamment dans les situations de déplacement massif de populations, sont coordonnées de manière efficace et comprennent des programmes ciblés et intégrés pour les migrants, notamment dans les domaines de l'assistance et de la protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat de la Fédération assure une coordination efficace et rapide des activités menées par et avec les Sociétés nationales et le CICR, et définit clairement les rôles et les responsabilités. Les Sociétés nationales bénéficient d'un soutien et ont les capacités et les ressources nécessaires pour évaluer les besoins et y répondre de manière efficace. Le Secrétariat de la Fédération fait preuve de leadership vis-à-vis des principaux partenaires externes, notamment en assumant la direction de groupes sectoriels. Lorsque cela est nécessaire et approprié, le Secrétariat de la Fédération mène des discussions avec les gouvernements et les acteurs mandatés par les Nations Unies pour définir le rôle particulier que la Fédération peut jouer dans les pays et aux frontières. Les interventions comprennent des programmes ciblés pour les migrants, qui sont aussi intégrés dans toutes les activités, notamment celles qui touchent à l'assistance et à la protection. La coordination stratégique entre l'équipe du Secrétariat de la Fédération chargée de la migration à Genève et les autres fonctions chargées des programmes et/ou de la politique générale/communication est renforcée pour faire en sorte que la migration soit reconnue comme étant une question transversale et pour assurer l'intégration des migrants dans les programmes, le plaidoyer et les activités de communication de la Fédération. Le renforcement à long terme des moyens de subsistance et de la résilience, qui englobe les programmes de transferts monétaires et les solutions de logement alternatives, est intégré d'emblée dans la planification des opérations afin de mieux garantir la dignité humaine. Des systèmes de collecte, de partage et de diffusion d'informations sont en place pour garantir la mise en œuvre efficace des activités de suivi et d'évaluation, de plaidoyer, de communication et de diplomatie humanitaire. Des outils mondiaux adaptés aux activités liées à la migration et tenant compte de leur nature prolongée sont disponibles.
<p>4. La Fédération dispose de fonds indépendants et suffisants aux niveaux international, régional et national pour garantir la qualité et la continuité de ses opérations.</p>	<p>Le Secrétariat, les bureaux régionaux et les bureaux de liaison de la Fédération fournissent des orientations stratégiques claires ainsi qu'un leadership solide pour aider les Sociétés nationales et leur Secrétariat à inverser la tendance vis-à-vis des donateurs, en recherchant des possibilités stratégiques de financement en amont au lieu de mener des activités parce que des fonds sont disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat de la Fédération, en collaboration avec des Sociétés nationales clés dans différentes régions, élabore et met en œuvre une stratégie à long terme de collecte de fonds afin de trouver des sources de financement accrues et plus durables aux fins de l'exécution de la présente stratégie. Des relations stratégiques améliorées et un dialogue continu avec les principaux donateurs dans le domaine de la migration aide la Fédération à compléter les opérations d'urgence et les activités à plus long terme qu'elle mène en faveur des migrants, et à renforcer les capacités locales. La Fédération explore les possibilités d'accroître le Fonds pour la migration afin de garantir un financement flexible et durable des priorités stratégiques. Le Secrétariat de la Fédération, en collaboration avec les Sociétés nationales, élabore une approche fondée sur les principes en ce qui concerne le financement institutionnel des activités de migration pour s'assurer que les financements ne risquent pas de nuire au respect des Principes fondamentaux.



Restez connectés :



Pour des informations complémentaires sur ce document, veuillez prendre contact avec le département Communications de la Fédération internationale



Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforce, à l'échelle nationale et internationale, de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Son objectif est de protéger la vie et la santé et d'assurer le respect de la personne humaine. Il promeut la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'opinion politique. Il s'applique à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Neutralité Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre position pour un camp dans des hostilités et de prendre part à de quelconques controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Indépendance Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent en tout temps conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat Il est un Mouvement de secours volontaire et totalement désintéressé.

Unité Il ne peut y avoir qu'une seule société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous. En outre, elle doit étendre son action humanitaire à l'ensemble du territoire.

Universalité Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.